



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 15817

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de la mobilisation du personnel éducatif des établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis à l'appel de l'intersyndicale, ce lundi 26 février 2024. À cette heure, une grève reconductible est en cours dans de nombreux établissements. Perte d'un an pour les élèves sur leur scolarité en raison des non-remplacements, difficile accès à la médecine scolaire, services sociaux scolaires quasi inexistants, locaux insalubres et sous-chauffés, classes surpeuplées, etc. : depuis le jeudi 16 novembre 2023, les représentants syndicaux de la communauté éducative en Seine-Saint-Denis font circuler dans les établissements scolaires des cahiers de doléances dont les conclusions sont sans appel. Cet état des lieux résonne avec les conclusions du rapport dit Cornut-Gentille de 2018 et de celui des députés Stéphane Peu et Christine Decodts, en novembre 2023. À juste titre, l'intersyndicale exige, pour le primaire et le secondaire, un effort budgétaire de l'État pour les moyens humains et le bâti. Au moins 358 millions d'euros seraient nécessaires afin de permettre la création de postes aujourd'hui manquants, soit 5 000 postes d'enseignants, 200 postes d'AESH, 650 postes d'AED, 320 postes d'assistants pédagogiques et 175 postes de CPE. Loin de sa promesse « d'un État plus fort en Seine-Saint-Denis », le Gouvernement rechigne à appliquer un plan de rattrapage dans les écoles du département. Ce que Mme la députée demande et redemande sans cesse, relève de l'application du principe républicain d'égalité. Les économies annoncées par le Gouvernement sur le dos des services publics en général et de l'enseignement scolaire en particulier, avec un budget annoncé en baisse de 691 millions d'euros, sont inacceptables ! Les revendications de la communauté éducative en Seine-Saint-Denis sont simples : des établissements en bon état, à taille humaine, disposant de pôles médico-sociaux pérennes dans un département qui a en plus que jamais besoin, dans des classes de 20 élèves maximum pour garantir un suivi pédagogique efficace et personnalisé. Elles ne visent qu'un seul but, celui auquel aspire chaque citoyen ou citoyenne, à savoir l'épanouissement personnel et pédagogique des enfants. Au vu des difficultés croissantes que rencontrent les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis, elle la questionne sur sa détermination à répondre aux légitimes attentes de l'ensemble de la communauté éducative, de ses représentants syndicaux, des élèves, des parents d'élèves et de la quasi-totalité des élus qui constatent au quotidien et dénoncent ces difficultés indignes de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15817

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1514

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)